



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-350

I-I-15 Délibérations, décisions

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL
AVEC L'HARMONIE JUNIOR DE LA CÔTE D'ARGENT**

**DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle**
Réf : SJ/ SL 243725
DGS :
DGA : 
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch développe une politique de soutien aux associations culturelles présentes sur son territoire et souhaite agir en partenariat avec elles dans le cadre de ses interventions en matière d'action culturelle, et qu'il est donc nécessaire de définir le périmètre du partenariat, dans le souci commun de porter des actions d'animation culturelle au bénéfice de la population,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – OBJET de la CONVENTION

De signer une convention avec l'Harmonie Junior de la Côte d'Argent, sise au Conservatoire de musique de La Teste de Buch.

ARTICLE 2 – DUREE et PRIX

La présente convention, est conclue à partir du 1^{er} **Septembre 2022**, pour une durée de **1 an**, renouvelable chaque année de manière expresse.

Dans le cadre du présent partenariat, la Ville apporte un soutien à l'association au moyen d'une subvention dont le montant et les conditions d'attribution sont fixées par le Conseil Municipal.

Les engagements réciproques liés au présent partenariat sont détaillés dans la convention annexée à la présente décision.

ARTICLE 3

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité et sera transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 13/07/2022



Patrick DAVET Pour le MAIRE
et par délégation
Le 1er Adjoint
Gérard SAGNES
Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

